



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le jeudi 20 février 2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, en séance publique, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 25 FÉVRIER 2025
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 28 janvier 2025
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Débat annuel sur le droit à la formation des membres du conseil municipal
- 5- Opérations immobilières effectuées par la commune - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année **2024**
- 6- Compte de gestion **2024** du budget annexe Unité de Production d'Electricité
- 7- Compte administratif **2024** budget annexe Unité de Production d'Electricité - Affectation du résultat de la section d'exploitation
- 8- Reversement sur le Budget principal Commune **2025** de l'excédent **2024** du Budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Unité de Production d'Electricité
- 9- Compte de gestion **2024** du budget principal Commune
- 10- Compte administratif **2024** du budget principal Commune
- 11- Affectation du résultat de la section de fonctionnement **2024** du budget principal commune

- 12- MAPA (Marché à Procédure Adaptée) de travaux pour la réalisation d'une salle associative ou maison des associations à la place de l'ancienne crèche
- 13- MAPA de travaux pour la réhabilitation de la salle du Chêne
- 14- MAPA de travaux pour la réalisation d'un terrain multisport
- 15- Avenant au MAPA de travaux pour l'opération « installation d'un ascenseur extérieur et aménagement de la façade nord de la mairie »
- 16- Avenant n°3 à la DSP (Délégation de Service Public), contrat d'affermage pour l'exploitation culturelle et touristique du site ocier municipal de Bruoux dit « Mines de Bruoux »
- 17- Suite au choix du mode de gestion opéré lors du conseil municipal du 19 novembre 2024, détermination des caractéristiques essentielles de la nouvelle DSP (Délégation de Service Public), contrat d'affermage pour l'exploitation culturelle et touristique du site ocier municipal de Bruoux dit « Mines de Bruoux » - Abrogation de la délibération n° 2024-10-77 du 10 décembre 2024
- 18- Questions diverses

Le Maire, Bruno VIGNE-ULMIER



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bruno Vigne-Ulmiel", is written over the blue circular seal.